



Financement et tri des déchets

La fin de l'année approche à grands pas et les ménages de notre commune trouveront bientôt, dans leur boîte aux lettres, les factures inhérentes à la taxe déchets. Cet édito est l'occasion pour les autorités de faire un petit rappel concernant le financement de l'élimination et du recyclage des déchets qui sont couverts, d'une part par cette taxe de base et d'autre part par la taxe au poids.

La taxe de base est fixée à fr. 105.- + TVA par personne, selon l'arrêté communal. Elle couvre les frais inhérents aux infrastructures à disposition de l'ensemble de la population pour la récolte des différents déchets, que ce soit dans les écopoints (moloks et bennes) ou directement à la déchetterie régionale de St-Sulpice. La taxe au poids, quant à elle, finance l'élimination des ordures ménagères ainsi que leur transport jusqu'à l'usine d'incinération à Cottendart. Elle est fixée par la réglementation cantonale à 40 centimes le kilo.

Nous tenons ici à remercier vivement la population pour l'effort consenti dans le cadre du tri des déchets. Cependant et malheureu-

sement, la mauvaise utilisation des installations, ainsi que le dépôt de déchets sauvages par une minorité de la population, entraînent un surcoût qui doit également être financé par ces taxes. Une diminution significative de ces incivilités pourrait permettre une baisse du montant de la taxe de base et ainsi réduire les coûts répercutés sur chaque ménage.

Il faut savoir que l'ensemble des fraudeurs identifiés sont dénoncés systématiquement au Ministère public. Il nous semble que par des gestes simples et une attitude plus citoyenne et respectueuse, nous pourrions encore diminuer la charge consacrée à l'élimination de nos déchets. Nous sommes persuadés que cette minorité saura adapter son comportement et ainsi nous éviter de devoir mettre en place des mesures de surveillance plus importantes qui ne feraient qu'augmenter les coûts et les taxes.

Pour toute information complémentaire : www.val-de-travers.ch. Le service des déchets se tient également volontiers à disposition pour toute demande de renseignement au 032 886 43 46.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension paysagère (20/26)

© François Charrière

Un nouvel abri forestier au Plat de Riau

Agés de plusieurs décennies, les abris forestiers situés en amont du Plat de Riau, sur les hauts de Môtiers, avaient « fait leur temps » et donnaient de sérieux signes d'épuisement. Ils ont été récemment démolis, afin de laisser la place d'ici à la fin de l'automne à une nouvelle construction, érigée avec le soutien de la Banque

Raiffeisen du Val-de-Travers, à l'occasion des 75 ans de celle-ci.

Plus ouvert que ses prédécesseurs dont il conservera les tables et les bancs, cet abri mettra le bois des forêts locales à l'honneur. L'équipe forestière communale, chargée de sa construction, profitera en effet d'une coupe réalisée

dernièrement à proximité immédiate du Plat de Riau, laquelle servira également à confectionner les bardeaux qui en équiperont le toit.

Le soutien de la banque, d'une hauteur de 100'000 francs, couvrira l'essentiel de cette construction qui fera l'objet d'une inauguration au printemps 2017.

Décisions du Conseil général Séance du 26 septembre 2016

Lors de sa séance du 26 septembre, tenue à la Chapelle de la Mi-Eté des Bayards, le Conseil général, fort de 36 membres, a entamé son ordre du jour avec l'élection tacite de M^{me} Johana Eidam Vautherot (PLR) au Conseil d'établissement scolaire en remplacement de M^{me} Valérie Marquis. Puis, par 25 voix contre 5 et 5 abstentions, il a ensuite accepté un crédit de fr. 55'883.- pour couvrir la perte de liquidation du restaurant La Fourchette. En effet, tous les groupes politiques, à l'exception de l'UDC, ont accepté une dernière fois de délier les cordons de la bourse, déplorant toutefois la gestion de ce restaurant depuis sa création. Le Conseil communal s'est dit confiant par rapport à la nouvelle structure en place depuis février, à savoir réception-caféteria qui, au cours

des six premiers mois d'activité, a déjà dégagé un bénéfice de fr. 20'000.- Ensuite, le Légitif de Val-de-Travers a accepté à l'unanimité un crédit de fr. 811'000.- pour l'achat d'une parcelle à La Binrée, au sud du quartier des Sugits, à Fleurier. La réalisation d'un quartier résidentiel à La Binrée permettra le développement démographique de notre commune en y attirant de nouveaux habitants et en permettant à nos jeunes de s'y installer.

Retrouvez les rapports sous www.val-de-travers.ch rubrique vivre, puis politique, Conseil général, séances, via la liste déroulante « calendrier des séances », vous aurez tout le loisir de consulter les dossiers des rapports précités ou d'une séance antérieure !

ANNONCES

Appel à soumission pour terrain communal

La commune de Val-de-Travers dispose d'un terrain à louer à Buttes à compter du 1^{er} novembre 2016, idéalement pour la pâture de chevaux.

Inclus dans la parcelle n° 2223, il est situé en zone forestière au dessus de la carrière, à l'intersection du DP cantonal 120 et de la route menant à l'Ouche. Il représente une surface de 24 ares, partiellement boisée. La location annuelle est de 120 francs.

Les personnes intéressées par cet objet peuvent obtenir les formulaires à remplir et toutes les précisions utiles auprès de la direction de l'économie et des finances (prendre contact par téléphone au 032 886 43 60 ou par courriel à FinancesEconomie.VDT@ne.ch).

Echo des autorités

Modification partielle du PAL de Buttes

Mise à l'enquête publique de la modification partielle du plan d'aménagement local du village de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus ».

En application de l'article 93 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991, la modification partielle du plan d'aménagement local du 6 février 1995 du

village de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus » est mis à l'enquête publique. Les plans précités peuvent être consultés au Service de l'urbanisme, Hôtel de Ville, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, du 7 octobre au 7 novembre 2016.

Toute opposition motivée est à adresser par écrit au Conseil communal durant la mise à l'enquête, soit jusqu'au 7 novembre 2016.

EN BREF

Réception des nouveaux arrivants dans la commune

Le 6 septembre s'est tenue la désormais traditionnelle réception des nouveaux arrivants, à laquelle 69 adultes et 16 enfants de 11 nationalités différentes ont participé.

Belle organisation, belle présentation de la commune, excellent cocktail dînatoire, bonne ambiance et fructueux échanges, tels ont été les ingrédients de la réussite de cette réception, appréciée de tous les participants.

